



## Protocole absences / retards

Madame, Monsieur,

Nous faisons évoluer notre protocole de signalement des absences/retards pour les élèves de 3<sup>e</sup> et de CAP. Les élèves de ces classes-là n'ont plus de carnet de liaison. Le signalement de l'absence se fera donc de la manière suivante.

### 2 étapes :

1. Toute absence doit être signalée par un responsable légal le plus rapidement possible au service de la vie scolaire au 03 81 48 33 43 (Bureau de Vie Scolaire).
2. Au retour de l'absence, les parents doivent avoir justifié celle-ci sur Pronote selon la démarche suivante :
  - Se connecter à Pronote avec les codes parents.
  - Cliquer sur «vie scolaire » puis sur récapitulatif (si les absences n'apparaissent pas sur l'écran d'accueil).
  - Cliquer sur l'absence à régulariser
  - Sélectionner un motif
  - Laisser un commentaire
  - Joindre éventuellement un justificatif (certificat médical,...)
  - Valider

Justifier un retard se fait par la même procédure.

Lien tutoriel :

<https://www.index-education.com/fr/tutoriels-video-pronote-687-26-justifier-une-absence-espace-parents.php>

*!/ La justification de l'absence pourra uniquement se faire via l'espace parents et en aucun cas, vous ne devez transmettre à l'élève dont vous avez la responsabilité votre identifiant et votre mot de passe pour qu'il accède à votre compte.*